

République Française

Département
de la MEUSE

Canton de CHARNY

Commune de BRAS SUR MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Juillet 2009

Nombre de Conseillers

| en exercice | présents | votants |
|-------------|----------|---------|
| 15 | 14+1 | 15 |

Date de convocation

04/07/2009

Date d'affichage

10/07/2009

Objet de la Délibération

TARIFS LABYRINTHE SUITE

L'an deux mille neuf, le neuf Juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la **Commune de BRAS SUR MEUSE**, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur **Julien DIDRY**, Maire.

Présents : Tous les conseillers sauf 1

Absent : A. GOUJON qui donne pouvoir à J.M. ETIENNE

Mr Xavier COLSON a été nommé Secrétaire de séance.

Pour faire suite à la délibération en date du 29/05/2009 fixant les tarifs d'entrées au labyrinthe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de consommations comme suit :

| | |
|----------------------------|-------|
| Eau : | 0.50€ |
| Pop corn : | 1.00€ |
| Boissons, petites glaces : | 1.50€ |
| Grandes glaces : | 2.00€ |

VOTE : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Julien DIDRY

Certifie le caractère exécutoire de cet acte, après transmission au représentant de l'état le 10/07/09 et sa publication le 10/07/09.

Le Maire,